

Démarche de concertation à venir en prévision du renouvellement du marché rétention pour la période 2017-19

Le présent marché public rétention, au titre duquel La Cimade intervient dans trois lots définis par ce marché (Arc-Atlantique, Outre-mer excepté Mayotte, Mesnil-Amelot), prendra fin le 31 décembre 2016. Si la procédure de renouvellement est la même que la précédente menée en 2013, les étapes devraient être les suivantes : appel d'offres en septembre-octobre 2016, dépôt des candidatures début novembre, choix des candidatures en novembre-décembre, démarrage du marché au 1^{er} janvier 2017.

En vue de préparer au mieux la position de La Cimade et les décisions y afférentes, la démarche de concertation interne sera la suivante.

Les termes de la concertation

- Ré-affirmation ou pas de l'intérêt de la présence de La Cimade en rétention dans le cadre d'un marché public
- Dimensionnement de la présence de La Cimade en rétention
- Moyens que La Cimade est disposée à investir pour assurer des conditions d'exercice et d'intervention satisfaisantes en rétention.

Les informations et données à travailler et consolider

- Actualiser les données collectées lors de la précédente concertation interne en 2013 (notamment sur les aspects « sens ou pas de l'action », travail déjà effectué)
- Etablir un bilan approfondi de l'exécution du marché actuel 2014-16
- Travailler la relation rétention/éloignement, en lien avec la mise en œuvre ou pas des préconisations « Viabilité » (selon vote AG de décembre 2015)
- Poser les obligations et contraintes financières de La Cimade

La méthode de concertation

- L'ensemble de ces informations et données ferait l'objet d'une consolidation globale en vue de l'élaboration d'un « document unique » pour diffusion au mouvement et aide à la décision du conseil national et de l'AG de juin 2016 qui serait délibérative (cadre politique et orientations générales).
- Contributeurs principaux : équipes en rétention, plateforme technique, commission Eloignement, régions concernées.
- Constitution d'un groupe de travail qui aurait la charge de coordonner l'élaboration du « document unique ». Ce groupe réunirait les membres de la coordination nationale rétention (plateforme technique, DNR des régions en rétention, responsables régionaux rétention, sg, responsable du pôle VA, responsable des actions et commissions nationales, responsable de la commission Eloignement), les présidences des régions qui ne sont pas en rétention, un ou deux intervenants en CRA, un membre du conseil national.

Le calendrier

- Janvier-mars : Travail des contributeurs et du groupe de coordination
- Avril-mai : diffusion au mouvement (bureaux régionaux) et conseil national
- Juin : AG délibérative

Démarche validée par le conseil national de novembre 2015